



Conseil national de recherches Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1	Mandat du CNRC.....	2
1.2	Méthode de présentation.....	3
2.	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1	Autorisations et dépenses	4
2.2	Importantes modifications des autorisations	4
2.3	Importantes modifications des dépenses budgétaires.....	5
2.3.1	Variation des dépenses cumulatives à ce jour.....	5
3.	Risques et incertitudes.....	6
4.	Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes	6
5.	État des autorisations	8
6.	Dépenses ministérielles budgétaires par article courant	9



1. Introduction

Le Gouvernement du Canada a recours à l'information financière pour appuyer ses décisions, à des fins d'élaboration des politiques, de prestation des services et de référence historique. Ces états financiers ont été préparés pour répondre à ces besoins. Ce rapport financier trimestriel ministériel traduit les résultats de la période comptable en cours et a été préparé conformément au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#). Ce rapport devrait être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) de même qu'avec le Plan d'action économique du Canada ([Budget 2012](#), le [Budget 2013](#), le [Budget 2014](#) ainsi que le [Budget 2015](#)). Ils ont été préparés par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. F-11\)](#) et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Bien que ces états financiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) atteste qu'ils sont justes et reflètent bien la situation financière pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

1.1 Mandat du CNRC

Le CNRC a été créé en vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#) et est un établissement public, conformément à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#). Le mandat du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires, afin de soutenir l'innovation, de mener des recherches stratégiques et d'offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions répondant aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

En vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#), le CNRC est responsable de:

- effectuer, soutenir ou promouvoir des travaux de recherche scientifique et industrielle dans des domaines d'importance pour le Canada;
- assurer aux chercheurs et à l'industrie des services scientifiques et technologiques vitaux;
- étudier des unités et techniques de mesure;
- travailler à la normalisation et à l'homologation d'appareils et d'instruments scientifiques et techniques ainsi que de matériaux utilisés ou utilisables par l'industrie canadienne;
- assurer le fonctionnement et la gestion des observatoires astronomiques établis ou exploités par le gouvernement du Canada;
- mettre sur pied une bibliothèque scientifique nationale et d'en assurer le fonctionnement; et
- publier, vendre, ou diffuser de l'information scientifique et technique si le CNRC le juge nécessaire.

De plus amples détails sur le cadre législatif, le mandat et les activités de programme du CNRC sont fournis dans la Partie II du Budget principal des dépenses et dans le [Rapport sur les plans et priorités](#).



1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, selon une méthode comptable axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CNRC accordées par le Parlement et celles utilisées par le CNRC en harmonie avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2015-2016. Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un gabarit à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées (conformément au paragraphe 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)*, le CNRC a l'autorisation de dépenser les recettes tirées de ses revenus de fonctionnement).

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. F-11)* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le Gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CNRC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

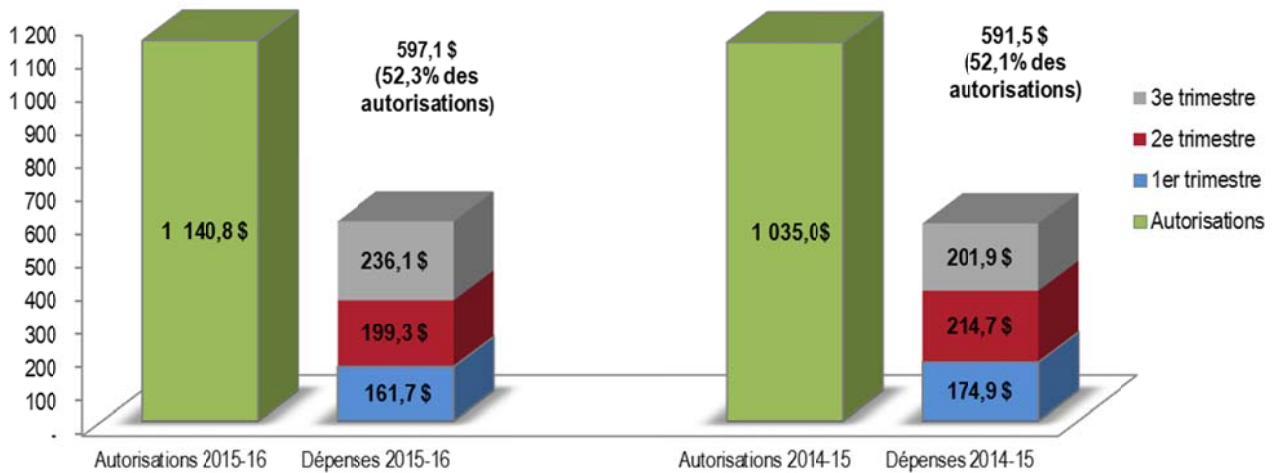
La présente section indique les éléments importants qui ont contribué à la modification des autorisations disponibles pour l'exercice financier en cours et aux dépenses réelles pour le trimestre qui s'est achevé le 31 décembre 2015 par rapport à [l'exercice précédent](#). Veuillez lire la présente section en même temps que l'état des autorisations du CNRC et le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant du CNRC que l'on retrouve dans les deux dernières pages de ce rapport.



2.1 Autorisations et dépenses

Le graphique suivant compare les autorisations budgétaires et les dépenses au 31 décembre 2015 et celles au 31 décembre 2014.

**Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses
au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014**
(en millions de dollars)



Comme l'indique le graphique ci-dessus, les dépenses du troisième trimestre de 2015–2016 du CNRC se sont élevées à 236,1 M\$, soit une augmentation de 34,2 M\$ sur le total du trimestre correspondant de 2014-2015. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à une hausse de 31,9M\$ dans les subventions et contributions attribuable principalement au calendrier des paiements. Pour un complément d'information, veuillez-vous référer à la section 2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires.

2.2 Importantes modifications des autorisations

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015, le niveau d'autorisation accordé au [CNRC](#) comprend le [Budget principal des dépenses](#), le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#), les revenus législatifs reportés de 2014-2015 ainsi que l'obtention des crédits centraux reçus du [Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#). Il n'y a pas eu de modifications importantes aux autorisations du [CNRC](#) depuis le 30 septembre 2015.



2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires

Veillez lire la présente section conjointement avec le tableau du CNRC sur l'état des autorisations ainsi que le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant inclus dans les dernières pages de ce rapport.

2.3.1 Variation des dépenses cumulatives à ce jour

Au 31 décembre 2015, les dépenses de l'exercice à ce jour se chiffraient à 597,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 5,6 M\$ (1,0%) par rapport aux dépenses pour la même période de 2014-2015. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 39,9 M\$ en paiement de transfert et 7,5 M\$ en dépenses en capital, contrebalancée par une diminution de 40,6 M\$ en dépenses de fonctionnement combiné aux dépenses liées au revenus législatifs tel que décrit ci-dessous:

- Les paiements de transfert représentant des dépenses au titre des subventions et contributions ont augmenté de 39,9 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. La variation s'explique par la hausse des contributions aux entreprises (13,4 M\$), à la Stratégie emploi jeunesse (9,9 M\$), au Programme d'accès à l'innovation pour les entreprises (5,0\$) et au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (4,5 M\$). Ces augmentations sont imputables au calendrier des paiements. L'augmentation des dépenses au titre des subventions et contributions est aussi le résultat d'une augmentation de 5,8 M\$ en contribution à [TRIUMF](#) en raison de l'augmentation du financement de ce programme.
- Les dépenses en capital ont augmenté de 7,5 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'Initiative visant les infrastructures fédérales de 2014.
- Les dépenses de fonctionnement combinées aux dépenses liées aux revenus législatifs ont diminué de 40,6 M\$ par rapport à la même période au cours de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une baisse de 35,4 M\$ des frais de personnel et de 13,5 M\$ en autres subventions et paiements, contrebalancée partiellement par des hausses de 3,4 M\$ des frais d'entretien et réparations ainsi que de 3,3 M\$ des honoraires professionnels. La diminution de 35,4 M\$ des frais de personnel est largement attribuable à la ratification de plusieurs conventions collectives en 2014-2015, année marquée par le versement ponctuel de paiements rétroactifs de l'ordre 16,7 M\$ et d'indemnités de départ totalisant 22,7 M\$. Par ailleurs, la diminution des autres subventions et paiements s'explique par le versement, en 2014-2015, d'un paiement de transition unique de 11,6 M\$ pour que soit mis en œuvre par le gouvernement du Canada le paiement des salaires en arrérages. L'augmentation des frais d'entretien et réparation est principalement attribuable à une augmentation des réparations aux édifices à bureaux (1,3 M\$) ainsi qu'aux réparations de travaux de génie (0,9 M\$). Enfin, l'augmentation des honoraires professionnels est surtout attribuable à une augmentation des dépenses liées aux services temporaires (1,4 M\$) ainsi qu'aux frais de consultation en matière d'ingénierie de l'ordre de 0,9 M\$.



3. Risques et incertitudes

Il n'y a eu aucun changement au risque d'entreprise de noté pour le troisième trimestre identifié par les cadres supérieurs du CNRC.

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Il n'y a pas eu de changements importants aux opérations, au personnel ou aux programmes pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 (non-vérifié)

Approbation par cadres supérieurs

Approuvé par :

John R. McDougall, ing.
Président

Michel A. Piché, M.A.P., CPA, CMA, CIA
Vice-président, Services de gestion intégrés
et Chef de la direction financière

Ottawa (Canada)
25 février 2016



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 (non-vérifié)

État des autorisations (non-vérifié)

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015

	Exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	402 097	88 715	250 323
Crédit 5 - Dépenses en capital	59 086	11 278	18 065
Crédit 10 - Subventions et contributions	307 659	88 541	184 993
Revenus législatifs **	322 535	36 984	112 041
RASE - Législatifs	49 427	10 551	31 654
Autorisations budgétaires totales	1 140 804	236 069	597 076

	Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	423 189	103 673	333 706
Crédit 5 - Dépenses en capital	32 148	3 737	10 542
Crédit 10 - Subventions et contributions	281 264	56 564	145 060
Revenus législatifs **	44 361	27 028	69 290
RASE - Législatifs	354 010	10 975	32 925
Autorisations budgétaires totales	1 134 972	201 977	591 523

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Inclut les revenus législatifs disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs conformément au paragraphe 5(1)(e) de la Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C.) (1985), ch. N-15).



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015 (non-vérifié)

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-vérifiées)

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015

	Exercice 2015-2016 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	464 622	95 147	285 250
Transports et communications	20 803	3 722	9 826
Information	2 061	367	1 064
Services professionnels et spéciaux	86 787	9 216	27 041
Location	9 502	1 852	5 407
Achat de services de réparation et d'entretien	28 038	5 469	13 264
Services publics, fournitures et approvisionnements	66 147	10 559	24 726
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	33 955	5 549	9 463
Acquisition de machines et de matériel	93 645	13 932	27 416
Paiements de transfert	307 659	88 541	184 993
Autres subventions et paiements	27 585	1 715	8 626
Total des dépenses budgétaires nettes	1 140 804	236 069	597 076

	Exercice 2014-2015 (en milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	451 887	101 658	320 598
Transports et communications	25 100	3 724	9 925
Information	3 586	423	969
Services professionnels et spéciaux	108 172	8 987	23 696
Location	8 445	1 324	4 708
Achat de services de réparation et d'entretien	37 132	4 277	9 796
Services publics, fournitures et approvisionnements	110 409	11 938	25 450
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	16 574	3 250	7 829
Acquisition de machines et de matériel	62 188	9 541	21 361
Paiements de transfert	281 264	56 564	145 060
Autres subventions et paiements	30 215	291	22 131
Total des dépenses budgétaires nettes	1 134 972	201 977	591 523